

CLASSIFICATION DE NICE - 10^e édition, version 2013

Classe 27

Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Note explicative

La classe 27 comprend essentiellement les produits destinés à recouvrir ou à revêtir, dans un but d'aménagement, les sols ou les murs déjà construits.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les planchers en bois (cl. 19).

N° de base	Indication
	• Revêtements de sol et revêtements de sol artificiels
270002	revêtements de planchers / produits servant à recouvrir les planchers / revêtements de sols
270016	revêtements de sols en vinyle
270014	toile cirée [linoléum] / linoléum
	• • Tapis, paillasons et nattes
270001	descentes de bain [tapis]
270008	gratte-pieds [paillasons] / paillasons / tapis-brosses [paillasons]
270006	nattes
270017	nattes de corde tissée pour pistes de ski
270009	nattes de roseau
270015	sous-tapis
270004	tapis de gymnastique
270011	tapis* / carpettes
270012	tapis antiglissants
	• • • Tapis et nattes pour véhicules
270010	tapis pour automobiles
	• • Revêtements de sol artificiels
270003	gazon artificiel
	• Revêtements de murs et de plafonds
270007	papiers peints / papiers de tenture
270018	papiers peints textiles
270013	tapisserie [tentures murales] non en matières textiles / tentures murales non en matières textiles